

AVIS DE SOLlicitATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°() 1 /ASMI/MINCOMMERCE/DU 21 JUIL 2026

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES RELEVANT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA RÉALISATION DE DEUX (02) CENTRES D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RÉCOLTE DU CACAO FIN DE 100 TONNES A SONG-MBENGUE (DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME) ET A MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO) EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS.-

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, le Gouvernement a opté, à travers la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND 30), cadre de référence de l'Action gouvernementale, pour la mise œuvre, entre autres, de la politique d'import-substitution et de la promotion du secteur rural comme un pallier primordial pour accroître le développement de la productivité et la production agricole, étant entendu que l'agriculture, celle dite d'exportation, représente plus de la moitié des recettes non pétrolière du Cameroun et emploie plus de 60% de la population active.

C'est ainsi qu'il y est fixé, pour ce qui est du cacao, comme objectif, le triplement de sa production d'ici 2030 (soit environ 640 000 tonnes), du fait qu'il constitue, derrière les huiles brutes de pétrole et le bois en grumes, le troisième produit d'exportation qui participe, dans le même temps, à la création d'emplois et d'Activités Génératrices de Revenus. Aussi, convient-il de souligner que la qualité n'est pas en reste. L'objectif y afférent est de mettre sur le marché un cacao 100% Good Fermented et 100% certifié.

Dans cette perspective, le Gouvernement a, au regard des caractéristiques particulières de l'origine Cameroun notamment sa couleur rouge-brique, sa teneur en beurre et sa granulométrie supérieure aux autres origines qui, somme toute, sont prisées par les Maîtres Chocolatiers et Confiseurs européens, a mis en œuvre un train de mesures, qui ont porté, entre autres, sur la systématisation des analyses chimiques et organoleptiques des fèves avant l'exportation, l'instauration et l'opérationnalisation du contrôle qualité au niveau bord-champ.

Ces efforts inlassablement consentis, aussi bien dans le domaine de la recherche, de la production que de la commercialisation, a permis au Cameroun d'intégrer, le 14 juin 2023, l'*Annexe C de l'Accord International du Cacao* qui représente la liste très restreinte des pays producteurs exportant totalement ou partiellement du cacao fin dans le monde.

Cette notoriété internationale s'accompagne, à cet effet, d'un certain nombre d'exigence en termes, entre autres, de réalisation des infrastructures qui répondent concrètement aux standards internationaux de production de cacao fin, dans l'optique du maintien du Cameroun dans cette liste à l'occasion de la session du panel cacao fin.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Commerce, garant de la commercialisation de cette spéculation sur le marché international, procède, après le Très Haut Accord du Président de la République, à la réalisation des infrastructures qui répondent concrètement aux standards internationaux et permettant de produire, d'ici à l'horizon 2027, au moins 6. 000 tonnes de cacao fin.

II. OBJET DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des entreprises relevant du Bâtiment et des Travaux Publics désireux de participer à la pré-qualification en vue de la constitution d'une liste restreinte devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la sélection des entreprises qui seront chargées de construire deux (02) Centres d'Excellence de Traitement Post-Récolte de Cacao Fin d'une capacité de 100 tonnes à SONG-MBENGUE (DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME) et à MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO) en deux (02) lots distincts.

III. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt comprennent, en plus de la préparation et de l'installation du chantier, les constructions des ouvrages ci-après :

- la préparation et l'installation du chantier ;
- la construction d'un (01) bureau ;
- la construction d'un (01) vestiaire de change ;
- la construction d'un (01) bloc de fermentation ;
- la construction d'un (01) magasin de stockage ;
- la construction d'un (01) mirador
- le bétonnage de 968 m² d'allées de la zone de séchage ;
- la construction d'un (01) forage.

IV. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont financés par le Budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) au titre de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 2026 015 1 214 00 10 22 03 01.

V. ALLOTISSEMENT

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont repartis en deux (02) lots et présentés ainsi qu'il suit :

Lot	Lieu du site	Capacité du Centre	Région	Département	Arrondissement
1	SONG-MBENGUE	100 tonnes	Littoral	Sanaga-Maritime	Pouma
2	MEYOS-YEMVAK (Mvomeka'a)	100 tonnes	Sud	Dja et Lobo	Meyomessala

VI. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans la réalisation de ce type de travaux.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat est tenu de présenter de la façon la plus claire et détaillée, les éléments ci-après, qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet d'une vérification. Il s'agit :

1. Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF

L'enveloppe « A » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes) :

1. une lettre de motivation dûment signée précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné ;
2. l'Attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt de demande de l'Attestation de catégorisation ;
3. l'accord de groupement, le cas échéant ;
4. une Attestation de non-faillite timbrée, délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
5. une Attestation de Conformité fiscale timbrée et en cours de validité ;
6. une Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une structure de microfinance agréée par le Ministre en charge des Finances ;
7. une Attestation de la CNPS;
8. une Attestation d'immatriculation timbrée;
9. l'original de l'Attestation de non-exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;
10. une Attestation de localisation timbrée ;
11. un Plan de localisation timbré et signé sur l'honneur;
12. l'autorisation de vérification des références dûment signée.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, et devront obligatoirement être dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des dossiers.

En cas de groupement des candidats, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées ci-dessus, à l'exception des Pièces a et c.

NB: Il est à préciser que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

2. Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique du candidat devra comprendre :

a- Les références

L'entreprise fournira au moins trois (03) références durant les trois (03) dernières années en prenant soin d'indiquer :

- le nom du Maître d'Ouvrage, justifiées avec la première et la dernière page du Contrat/Marché/Lettre Commande et le Procès-verbal de réception ou attestation de service fait ,délivré un organisme international ou une structure du secteur public ou privé;
- le lieu d'exécution du projet ;
- le procès-verbal de réception des prestations.

b- Les ressources humaines:

Le candidat devra disposer d'un personnel-clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- **deux (02) Ingénieurs de Génie Civil :** inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs de Génie Civil, être diplômés de formation (minimum BAC + 3), ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine des BTP et 2 ans d'expérience dans la construction des infrastructures à caractère agricole;

- d'un (01) **Technicien Supérieur de Génie Civil** : diplômé de formation (minimum BAC + 2), ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des BTP et 2 ans d'expérience dans la construction des infrastructures à caractère agricole ;
- d'un (01) **Technicien Supérieur de Génie électrique** : diplômé de formation (minimum BAC + 2), ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'électrotechnique et 2 ans d'expérience dans les installations électroniques liées aux infrastructures agricoles.

A cet effet, il veillera à fournir pour chaque personnel proposé :

- 01 Curriculum Vitae daté et signé par le titulaire ;
- 01 copie certifiée conforme du dernier diplôme ;
- 01 Attestation de disponibilité signée du titulaire ;
- 01 copie de l'Attestation ou du contrat de travail.

c- Les moyens logistiques, techniques et matériels

Chaque candidat devra justifier de la propriété ou d'un contrat de location des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires pour la mission. A cet effet, il dressera une liste indiquant les moyens qui seront utilisés comme suit :

- véhicule (photocopies certifiées par les autorités compétentes des cartes grises ou des factures) ou un contrat de location ;
- appareils de pointe nécessaire pour l'exécution de la mission ;
- outils communication ;
- matériel informatique et bureautique.

d- L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général de l'entreprise ou le mandataire devra permettre au Maître d'Ouvrage de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires à l'effet de s'assurer de l'existence et l'état du matériel annoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès du Maître d'Ouvrage concerné.

e- Le descriptif de la méthodologie et du plan des travaux pour accomplir la mission.

VIII. REMISE DES OFFRES

Les dossiers de candidatures rédigés en Français ou en Anglais, et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, seront remis, sous plis fermé et scellé, avec indication du lot, au **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE (Immeuble Rose, Porte R74)**, le **31 AOÛT 2026** à 15 heures précises au plus tard, heures locales avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 01/ASMI/MINCOMMERCE/DU 21 JUIL 2026

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES RELEVANT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA RÉALISATION DE DEUX (02) CENTRES D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RÉCOLTE DU CACAO FIN DE 100 TONNES A SONG-MBENGUE (DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME) ET A MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO) EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS.-

« A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION »

IX. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

1. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- dossier incomplet ou non-conforme aux prescriptions du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt ;

- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Dossier administratif et technique non-conformes au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur les points ci-après :

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTS
01	Présentation du dossier de candidature	05
02	Référence de l'Entreprise	15
03	Avoir exécuté au moins une prestation similaire dans les secteurs public ou privé au cours des trois (03) dernières années.	25
04	Moyens humains à mobiliser (Qualification et compétence du personnel-clé pour la mission)	30
05	Moyens matériel et logistique à mobiliser	15
06	Plan de travail assorti d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes de la mission	10
TOTAL		100

NB : Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenus pour la suite de la procédure.

X. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les Renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables auprès du **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE (Immeuble Rose), Porte R74, Tél 674 57 52 12/ 694 16 31 55.**

XI. PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Après analyse des dossiers, les résultats seront notifiés à tous les candidats.

Les candidats retenus seront consultés pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la réalisation des prestations susmentionnées, conformément aux dispositions de l'article 76 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.-



Yaoundé le, **21 JUL 2026**

[Signature]
LE MINISTRE DU COMMERCE,
 (Maître d'Ouvrage)

Luc Magloire
Mbanga Atangana

Copies :

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/FODECC;
- CHRONO;
- AFFICHAGES;
- ARCHIVES.